

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°94/2024

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE : 40	PRESENTS : 24	VOTANTS : 39	20 SEPTEMBRE 2024	20 SEPTEMBRE 2024
OBJET : Attributions n°FC-1 dans le cadre du dispositif de fonds de concours d’investissement 2024-2026 de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles				
RESUME : La Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles a décidé de soutenir en investissement ses communes membres à travers notamment la mise en place d’un dispositif d’attribution de fonds de concours sur la période 2024-2026. Pour ce faire, un règlement relatif aux fonds de concours d’investissement 2024-2026 a été adopté par délibération n°72/2024 en date du 20 juin 2024. La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a réceptionné des demandes de fonds de concours communautaire de plusieurs communes membres suite à la mise en place de ce dispositif. Les dossiers complets constitués par celles-ci ont par suite été examinés par les membres du bureau communautaire. Il est désormais proposé à l’assemblée communautaire d’attribuer ces fonds de concours (attributions n°FC-1) : <ul style="list-style-type: none">- Aureille – Réhabilitation de l’accueil de la Mairie et création d’une nouvelle salle des mariages par extension : 71 366 € (18%)- Aureille – Travaux de mise en sécurité de l’entrée Nord du village : 29 511 € (9%)- Les Baux-de-Provence – Travaux de sécurisation : mur de soutènement Chemin de la Calade : 7 550 € (50%)- Eygalières – Aménagement du parvis de l’église : 46 055,40 € (18%)- Maussane-les-Alpilles – Requalification du parc Benjamin Prioulet : 57 715,72 € (20%)- Maussane-les-Alpilles – Passage en LED de l’éclairage du tennis : 13540 € (50%)- Mouriès – Rénovation de l’éclairage public du Chemin de Mas Neuf, Rue du Temple et Avenue Jean Jaurès : 16 521,89 € (50%)- Saint-Etienne-du-Grès – Aménagement durable du lotissement Les Sansonnets 20 000 € (2%)- Saint-Rémy-de-Provence – Réfection de l’éclairage public du Boulevard Gambetta : 64 600 € (43%)				

L’an deux mille vingt-quatre,
le vingt-six septembre,
à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Pierre Emmanuel de la commune de Saint-Etienne-du-Grès, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. MMES ET MM. ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANCARD Béatrice ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; LICARI Pascale ; MANGION Jean ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MORICELLY Benjamin ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANCHEZ Claude ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine.

ABSENTS : M. MILAN Henri.

PROCURATIONS :

- De M. ALI-OGLOU Grégory à Mme CALLET Marie-Pierre ;
- De M. BLANC Patrice à Mme ROGGIERO Alice ;
- De Mme BODY-BOUQUET Florine à M. FAVERJON Yves ;
- De Mme DORISE Juliette à M. MARIN Bernard ;
- De M. FRICKER Jean-Pierre à Mme CHRETIEN Muriel ;
- De Mme GARCIN-GOURILLON Christine à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De M. HERTZ Benoît à M. ARNOUX Jacques ;
- De Mme JODAR Françoise à M. COLOMBET Gabriel ;
- De Mme MISTRAL Magali à M. CHERUBINI Hervé ;
- De Mme MOUCADEL Stéphanie à M. ESCOFFIER Lionel ;
- De M. OULET Vincent à Mme. PLAUD Isabelle ;
- De Mme PELISSIER Aline à M. MORICELLY Benjamin ;
- De Mme SALVATORI Céline à M. MAURON Jean-Jacques ;
- De M. SANTIN Jean-Denis à Mme LICARI Pascale ;
- De Mme SCIFO-ANTON Sylvette à M. GARNIER Gérard ;

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent.

Le conseil communautaire,

Rapporteur : Jean-Christophe CARRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-15, L. 5211-1 et L. 5211-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5214-16 V, L 1111-9 et L 1111-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2022 portant approbation des statuts de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;

Vu la délibération n°72/2024 en date du 20 juin 2024 portant adoption du règlement des fonds de concours d'investissement 2024-2026 de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;

Vu les délibérations des conseils municipaux sollicitant des fonds de concours dans le cadre du dispositif de fonds de concours d'investissement 2024-2026 de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;

Vu le budget communautaire ;

Considérant que le montant octroyé par la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles doit être inférieur ou égal au montant restant à charge de la commune, hors subventions ;

Monsieur le Vice-président rappelle que la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a décidé de soutenir en investissement ses communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours sur la période 2024-2026.

Monsieur le Vice-président souligne qu'un règlement encadre ce dispositif.

Monsieur le Vice-président indique que plusieurs communes membres ont adressé des demandes de fonds de concours communautaire suite à la mise en place de ce dispositif :

Commune	Opération	Montant Total HT	Financement sollicité	
			Taux	Montant HT
Aureille	Réhabilitation de l'accueil de la Mairie et création d'une nouvelle salle des mariages par extension	390 914,60 €	18%	71 366 €
Aureille	Travaux de mise en sécurité de l'entrée Nord du village	320 653 €	9%	29 511 €
Les-Baux-de-Provence	Travaux de sécurisation : mur de soutènement Chemin de la Calade	15 100 €	50%	7 550 €
Eygalières	Aménagement du parvis de l'église	260 365,84 €	18%	46 055,40 €
Maussane-les-Alpilles	Requalification du parc Benjamin Priaulet	288 578,58 €	20%	57 715,72 €
Maussane-les-Alpilles	Passage en LED de l'éclairage du tennis	27 080 €	50%	13 540 €
Mouriès	Rénovation de l'éclairage public du Chemin de Mas Neuf, Rue du Temple et Avenue Jean Jaurès	33 043,77 €	50%	16 521,89 €
Saint-Etienne-du-Grès	Aménagement durable du lotissement Les Sansonnets	850 000 €	2%	20 000 €
Saint-Rémy-de-Provence	Réfection de l'éclairage public du Boulevard Gambetta	152 000 €	43%	64 600 €
Total HT sollicité				326 860,01 €
<i>Montant FC restant en 2024</i>				<i>173 139,99 €</i>

Monsieur le Vice-président précise que les dossiers complets constitués par celles-ci ont été examinés par les membres du bureau communautaire.

Au regard des demandes ci-dessus énumérées, monsieur le Vice-président propose aux membres de l'assemblée communautaire de procéder à l'attributions de fonds de concours, dans le cadre des fonds de concours d'investissement 2024-2026 de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.

Délibère :

Article 1 : Attribue des fonds de concours, dans le cadre du dispositif de fonds de concours d'investissement 2024-2026 de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles :

Commune	Opération	Montant Total HT	Financement attribué	
			Taux	Montant HT
Aureille	Réhabilitation de l'accueil de la Mairie et création d'une nouvelle salle des mariages par extension	390 914,60 €	18%	71 366 €
Aureille	Travaux de mise en sécurité de l'entrée Nord du village	320 653 €	9%	29 511 €
Les-Baux-de-Provence	Travaux de sécurisation : mur de soutènement Chemin de la Calade	15 100 €	50%	7 550 €
Eygalières	Aménagement du parvis de l'église	260 365,84 €	18%	46 055,40 €

Maussane-les-Alpilles	Requalification du parc Benjamin Priaulet	288 578,58 €	20%	57 715,72 €
Maussane-les-Alpilles	Passage en LED de l'éclairage du tennis	27 080 €	50%	13 540 €
Mouriès	Rénovation de l'éclairage public du Chemin de Mas Neuf, Rue du Temple et Avenue Jean Jaurès	33 043,77 €	50%	16 521,89 €
Saint-Etienne-du-Grès	Aménagement durable du lotissement Les Sansonnets	850 000 €	2%	20 000 €
Saint-Rémy-de-Provence	Réfection de l'éclairage public du Boulevard Gambetta	152 000 €	43%	64 600 €
Total HT attribué				326 860,01 €
<i>Montant FC restant en 2024</i>				<i>173 139,99 €</i>

Article 2 : Précise que les plans de financement prévisionnels ainsi qu'un détail desdites opérations figurent dans l'annexe jointe, et qu'un tableau est également joint afin que chaque commune puisse consulter le solde des fonds de concours disponible (au jour de la présente délibération) dans le cadre du dispositif de fonds de concours d'investissement 2024-2026 de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes nécessaires à intervenir à cet effet, et notamment les conventions d'attribution de fonds de concours entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et les communes bénéficiaires, les éventuels avenants sans incidences financières, ceux établissant un plan de financement définitif à la baisse ou traduisant une hausse ne dépassant pas la limite du solde des fonds de concours disponible (au jour de la conclusion desdits avenants).

Article 4 : Charge Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, de notifier la présente délibération aux Maires des communes concernées.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.